

Décision

Générale

colonial

Décision n° 27-389-1929 Affectations.

n° 27-389-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 avril 1929

Numéro JO
n° 389 du 30/04/1929

Date du numéro
30 avril 1929

TEXTE INTÉGRAL

M. Laloubère est chargé des fonctions de bibliothécaire, à compter du 25 avril 1929, en remplacement de M. Aubel, titulaire d'un congé administratif. Il procédera à l'inventaire de la bibliothèque en nprésence de M. Belvind, commis principal du secrétariat général, attaché au 3e bureau. M. Laloubère aura droit en celte qualité à l'indemnité annuelle prévue à l'arrêté du 3 août 1925.